

ALGER

Extrait du Alger républicain

Alger républicain

<http://www.alger-republicain.com/Greve-des-employes-de-trois.html>

Grève des employés de trois sociétés sous-traitantes de catering à Hassi R'mel*

- Luttés sociales en Algérie -

Date de mise en ligne : samedi 8 juin 2013

Description :

La grève de la faim entamée, le 30 mai, par plus de mille travailleurs de trois sociétés de Catering installées à Hassi R'mel se poursuit avec un rassemblement quotidien devant la DP de SONATRACH. Cieptal Catering Algérie, Bayat Catering SPA et Saha, sont les sociétés sous-traitantes qui gèrent notamment la restauration. Les travailleurs grévistes font face à la tentative de leurs sociétés de les remplacer par d'autres travailleurs ramenés de Hassi Messaoud.

Copyright © Alger républicain - Tous droits réservés

07.06.13

La grève de la faim entamée, le 30 mai, par plus de mille travailleurs de trois sociétés de Catering installées à Hassi R'mel se poursuit avec un rassemblement quotidien devant la DP de SONATRACH. Cieptal Catering Algérie, Bayat Catering SPA et Saha, sont les sociétés sous-traitantes qui gèrent notamment la restauration. Les travailleurs grévistes font face à la tentative de leurs sociétés de les remplacer par d'autres travailleurs ramenés de Hassi Messaoud.

Le conflit social dure depuis le 20 avril 2013, date à laquelle une réunion s'était tenue au siège de la Daira de Hassi R'mel entre les travailleurs, les représentants des trois sociétés et les représentants de l'Etat. Un PV fut signé portant engagement des sociétés à satisfaire les revendications des travailleurs relatives au régime indemnitaire, l'augmentation des salaires, la création d'une section syndicale et l'organisation du travail. Mais ces engagements n'ont jusqu'à présent pas été mis en oeuvre, ce qui a poussé les travailleurs à entamer, le 20 mai 2013, un arrêt de travail illimité.

Le recours de ces sociétés au remplacement des travailleurs grévistes par d'autres travailleurs, constitue une violation manifeste du droit à la grève.

Les travailleurs réclament l'application d'un décret du ministère portant essentiellement sur la rémunération de ses employés. Jusqu'à présent, 20% seulement de ce que verse la Sonatrach aux sous-traitants est reversé aux travailleurs.

Le décret précise que désormais, les firmes de catering qui gèrent l'emploi sur les sites de la Sonatrach (ce qui concernerait aussi toutes les multinationales en activité dans la région notamment, comme à Hassi Messaoud), devront verser 80% de ce qu'elles perçoivent aux travailleurs. Il faut savoir que le salaire moyen des employés de ces sociétés est de 17 000 DA, moins que le SNMG !

Compte tenu des conditions de travail très difficiles dans la région et du coût de la vie, ces salaires reflètent des conditions d'exploitation féroces que les capitalistes esclavagistes imposent aux travailleurs depuis la libéralisation de l'économie avec la bénédiction du FMI, de la Banque Mondiale, de l'Union européenne, des syndicats de collaboration de classe, et de nos gouvernants dont de nombreux rejetons sont à la tête des sociétés de sous-traitance qui ont pris le contrôle de multiples activités juteuses et sans risque.

Les sociétés de sous-traitance ont essayé de briser le mouvement en envoyant plus d'une centaine de travailleurs à bord d'un avion puis de deux bus, en provenance du site de Hassi Messaoud notamment, pour remplacer les grévistes, sans qu'ils aient été mis au courant des vrais motifs de cette singulière opération « *d'aéroportage* ». Dès qu'il s'en sont rendu compte sur place, ils ont décidé de soutenir le mouvement et de refuser de remplacer leurs collègues grévistes. La direction de la Sonatrach a donné l'ordre à son service de sécurité de refuser toute sortie du site.

Les dirigeants de ce mouvement subissent les pressions de leur direction et des autorités locales.

La direction de la Sonatrach garde le silence et ne dialogue plus avec les grévistes, tablant sur une hypothétique usure du mouvement.

Au lieu d'être les garants de la mise en oeuvre des engagements pris lors de la réunion du 20 avril, les autorités de la Wilaya de Laghouat prennent le parti pris des sociétés de catering au détriment des droits des travailleurs.

Le Bureau de la LADDH de Laghouat a exprimé son soutien aux travailleurs grévistes et se déclare mobilisé pour la défense et la préservation de leurs droits les plus légitimes.

07.06.13

***Article rédigé à partir des informations reçues de Yacine Zaid, président du bureau de wilaya de la LADDH de Laghouat.**

Les commentaires sont de la rédaction d'Alger républicain